

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2026

---

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE  
- (N° 2708)

Adopté

N° AC145

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Spillebout, rapporteure

-----

### ARTICLE 9

Après le mot :

« jours »,

compléter l'alinéa 5 par les mots :

« commises sur un mineur ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, visant à mettre en évidence que seuls les faits commis sur des mineurs sont concernés.